

Autres dénominations : Administrateur de réseaux informatiques et de communication / Administratrice de réseaux informatiques et de communication • Data Protection Officer • Directeur des systèmes d'Information / Directrice des systèmes d'Information • Directeur du service informatique / Directrice du service informatique • Ingénieur en systèmes d'information / Ingénieure en systèmes d'information • Responsable de département informatique • Responsable du service informatique

Présentation du métier

Le / La responsable informatique organise et gère le système informatique de l'entreprise, seul(e) ou avec l'appui d'une équipe.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un Master (M1, Master professionnel, diplôme d'ingénieur, ...) en informatique ou télécoms.

Il est également accessible avec un diplôme de niveau Bac+2 (BTS, DUT) ou une expertise du secteur d'activité de l'entreprise, complété par une expérience professionnelle en informatique.

La pratique de l'anglais est requise.

La maîtrise des outils spécifiques à l'activité (aide à la conception, gestion de projet, logiciels bureautique, ...) ainsi que des outils d'exploitation constructeurs est requise.

Compétences professionnelles

- Animer, coordonner une équipe
- Concevoir des consignes, des procédures, des actions de prévention
- Configurer le poste de travail aux besoins de l'utilisateur et effectuer les tests de fonctionnement
- Conseiller une clientèle ou un public
- Contrôler la conformité des données ou des documents
- Corriger un dysfonctionnement ou une non-conformité
- Démonter un équipement
- Déployer des modes de fonctionnement dégradés (solution d'attente) d'un équipement informatique ou bureautique
- Gérer les risques de cybersécurité
- Gérer une architecture fonctionnelle SI
- Procéder au choix de réalisation, de traitement en interne ou par sous-traitance et en contrôler la conformité de réalisation
- Recueillir et analyser les besoins d'un client, d'une personne
- Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD)
- Règles de sécurité Informatique et Télécoms
- Technologies informatiques

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve d'engagement
- Travailler en équipe
- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME M1803 - Direction des systèmes d'information](#).